

# La revue de presse



mayday formation

N° 1

(13/05/2019)

Cette revue de presse, hebdomadaire et parfois bimensuelle, va recenser (1 : *Les actus*) les articles de presse relatifs aux accidents de travail mortel qui auront lieu durant les jours précédant sa publication, le lundi. Il y aura aussi un article plus spécifiques à un accident de travail lié à l'espace confiné ainsi que les évolutions de l'enquête (2 : *Un accident spécifique en espace confiné*). Enfin, une troisième partie (3 : *les couleurs de l'égout*) mettra en avant un fait marquant, une histoire, un document ou une interview sur le monde de l'égout. En espérant que toutes ces informations vous seront utiles pour le déroulé pédagogique de vos formations...

Ainsi donc, cette semaine, voici le programme :

**Les actus** : 3 accidents mortels le 03 mai 2019.

**Un accident spécifique en espace confiné** : Un article de RTL du 03 mai 2009 qui narre l'accident de travail mortel d'un ouvrier durant une mission de maintenance dans une cuve (espace confiné) stockant des produits chimiques.

**Les couleurs de l'égout** : Un article du Parisien du 02 mai 2019) raconte la grève des agents de la société SVR, filiale de la SARP (Véolia) suite à leurs ras-le-bol d'évacuer des liquides toxiques dans un égout proche du centre de traitement de Limay (le plus important d'île de France) afin de faire des économies de nettoyage. SARP est un client Mayday formation.

## **1 : Les actus**

**Article SUD OUEST (3 mai 2019) : Un homme de 36 ans** demeurant Sadirac a été retrouvé mort la nuit dernière sur le site de la société de recyclage des déchets industriels AFM/Derichebourg, boulevard de l'industrie à Bassens. Vigile, le trentenaire était parti faire sa ronde sur le site vers 22 heures. Il avait pour consigne de prendre contact par téléphone avec son employeur. Mais, sans nouvelles malgré plusieurs tentatives pour joindre le vigile, celui-ci s'est inquiété. Il s'est rendu sur place et a fait la macabre découverte. Le vigile gisait au sol, écrasé sous le portail coulissant de l'entreprise. **Article France Bleu (03/05/2019) : Tarn : un homme tué par la chute de son tractopelle à Sérénac.** Un accident du travail ce vendredi midi à Sérénac dans le Tarn. **Un homme âgé de 63 ans est mort.** La tractopelle qu'il conduisait a fait une chute de 100 mètres vers les berges du Tarn. Son

conducteur est mort. Il travaillait pour l'entreprise de terrassement de son fils. Il était en train de créer un chemin forestier dans un bois. Pour une raison encore inconnue, l'engin a fait une chute d'une centaine de mètres dans un ravin. La tractopelle s'est retrouvée le long des berges du Tarn. Le conducteur de l'engin, âgé de 63 ans, était décédé à l'arrivée des pompiers. **Article Le républicain Lorrain (03/05/2019) : Un livreur a perdu la vie sur un chantier à Kœnigsmacker (Moselle).** Pour une raison encore inconnue, l'accident s'est produit au moment de décharger des fers à béton, vers 9 h 15 ce vendredi matin. **Un deuxième homme gravement blessé.** Le chargement, lourd et contondant, serait tombé sur la tête de l'homme âgé de 25 ans. Un autre homme a été grièvement blessé dans l'accident. Pris en charge par le SMUR et dirigé vers l'hôpital Bel-Air de Thionville, le pronostic vital du second homme ne serait toutefois pas engagé.

Au 28 avril, il a été comptabilisé 103 accidents de travail mortel depuis le début d'année. Nous sommes donc passés à 106 au 03 mai 2019. Durant l'année 2018 a été comptabilisé 535 accidents mortels au travail.



ACCIDENT DE TRAVAIL

# Un ouvrier meurt dans une cuve à Uckange

RTL, le 03 mai 2019

**Le corps d'un homme âgé de 30 ans a été découvert, au fond d'une cuve de 3m de haut, jeudi vers 13h, au centre recherche industriel MetaFensch à Uckange.**

Selon les premiers éléments de l'enquête citée par le *Républicain Lorrain*, il devait réaliser une opération de maintenance sur les installations à l'arrêt. Les images de vidéosurveillance visionnées par les gendarmes le montrent d'ailleurs entrer seul dans la cuve par un accès en haut, les volets latéraux étant fermés.

Ne le voyant pas remonter, son collègue s'est inquiété et est allé à sa recherche. Il l'a ainsi retrouvé inanimé. Pour l'instant, on ne sait pas s'il s'agit d'un décès lié à des résidus chimiques ou à un malaise.

Les relevés effectués par la police scientifique et une autopsie devraient permettre de comprendre ce qui s'est passé et a provoqué la mort de l'employé.

Cela porte à 107 le nombre d'accident mortel du travail depuis le début d'année.





## Limay : l'entreprise d'assainissement accusée de pollution sous pression



Limay. Les salariés, qui dénonçaient ces derniers jours, les pratiques de leur patron ont été entendus par leur propriétaire et les services de l'Etat. LP/Mehdi Gherdane

### **Les agents de l'Etat en visite sur place lundi ont noté des dysfonctionnements pouvant nuire à l'environnement.**

Une visite de la direction, une mise en demeure de la part des services préfectoraux, l'inspection du travail saisie... L'entreprise SVR de Limay est sous pression. Depuis la révélation, par ses employés, de pratiques dangereuses pour l'environnement, cette société spécialisée dans l'assainissement est sévèrement encadrée.

La visite, lundi matin, d'agents de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Driee) a permis de mettre en lumière certaines anomalies et de confirmer, en partie, les accusations de la vingtaine de salariés qui y travaillent.

### **Mis en demeure de dépolluer les lieux sous trois mois**

Notamment la présence, sur place, d'une cuve en mauvais état et recueillant à l'année les fonds de citerne des camions remplis d'hydrocarbures. « Normalement, les camions n'ont pas à y vider leurs résidus », confirme une source proche du dossier. Une benne a également intrigué les agents de l'Etat. Elle contient, en toute illégalité, des boues chargées en produits toxiques.

## Un camion vide des produits dangereux en toute illégalité



DR.

Face à ces manquements, la Driee a mis la SVR en demeure de dépolluer les lieux sous trois mois. La cuve devra notamment être vidée et nettoyée et la benne, retirée du site. Pour autant, il n'y aurait pas eu de pollution majeure constatée par les services de l'Etat. « Il n'y a pas de danger grave », assure un connaisseur.

## « Ces pratiques, si elles sont avérées, ne font absolument pas partie de nos valeurs »

La SARP, propriétaire de SVR, n'a pas attendu le rapport de la Driee pour prendre l'affaire au sérieux. Cette filiale de Veolia est très rapidement intervenue après la révélation de ces pratiques illégales qui semblent isolées. Elles auraient été demandées par le responsable du site à ses salariés dans le but de réaliser des économies en s'épargnant des nettoyages dans des sites agréés. « Ces pratiques, si elles sont avérées, ne font absolument pas partie de nos valeurs », réagit l'entreprise. La SARP a mené un audit interne et n'exclut pas des « actions correctives ».